



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Chambre Régionales des Comptes
3 Place des Grands Hommes
CS 3000 59
33 064 BORDEAUX CEDEX

V/Réf. : KSP GD250042 CRC
Contrôle n°2024-001402
Objet : Réponses sur les observations et
recommandations/rapport d'observation définitives

Envoi dématérialisé avec accusé de réception

Monsieur le Président,

Par envoi dématérialisé du 12 février 2025, nous avons réceptionné le rapport d'observations définitives à la suite du contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes Fumel Vallée du Lot depuis l'exercice 2019 jusqu'à la période la plus récente.

Aussi et conformément aux dispositions de l'article L.243-5 du code des juridictions financières, je tiens à vous faire part de ma réponse à ces observations définitives :

Page 24 – 5.1 : L'organisation de la fonction financière et sa stratégie.

Concernant la sécurisation de la chaîne des dépenses et des recettes, Fumel vallée du Lot a mis en place un logigramme financier dès 2021 pour certains services et a été élargi à l'ensemble des services notamment à la suite de la réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics (cf. Annexes).

Grâce à sa comptabilité analytique, le suivi budgétaire est réalisé par compétence et/ou structures.

De plus, les responsables de services ont un accès aux outils financiers de la communauté leur permettant de contrôler leur consommation de crédits tout au long de l'année. La Direction Générale des Services et la Direction des Affaires Financières contrôlent tout au long de l'année l'exécution budgétaire. Le suivi épisodique correspond à des réunions où l'ensemble des responsables de services font un point avec la Direction Générale des Services et la Direction Affaires Financières sur l'évolution globale de la situation financière de la communauté et notamment le suivi budgétaire de l'année.

Les écarts entre les prévisions budgétaires et les réalisations ne sont pas dus à un manque de suivi budgétaire mais à des changements de décisions en cours d'année, à des subventions et/ou des recettes non notifiés au moment du vote des budgets et par conséquent il est nécessaire de redéfinir les priorités en matière de dépenses de fonctionnement ou d'investissement.

La stratégie financière, même si elle n'est pas formalisée, est bien présente dans la gestion financière de la communauté. Elle se traduit par une volonté de ne pas dégrader les différents ratios de gestion, à savoir maintenir un niveau d'épargne suffisant pour permettre à la communauté d'investir, de maintenir une trésorerie suffisante notamment pour la création de nouveaux budgets annexes qui nécessitent des avances de trésorerie et des subventions d'équilibre, ce qui est le cas avec le déploiement de la « redevance déchets » ou la création du Centre de Santé Intercommunal, depuis 2020 et enfin de ne recourir à l'emprunt que pour le financement de projets et/ou équipement structurants pour le territoire. Fumel Vallée du Lot souhaite être une communauté de services et de projets.

Page 27 – 5.2.2 : Les ressources fiscales

La communauté de communes Fumel Vallée du Lot est un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité professionnelle unique et non à fiscalité additionnelle comme indiqué dans le rapport.

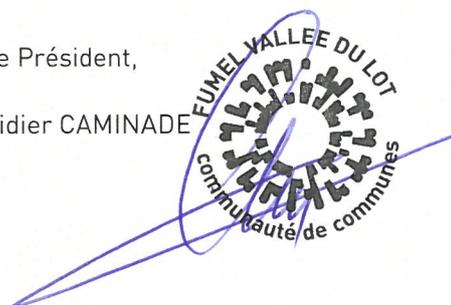
Page 27 – 6.5.3 : la prise en charge irrégulière des cotisations ordinaires des chirurgiens-dentistes du centre intercommunal de santé

Comme déjà précisé dans ma réponse au rapport d'observations provisoires, les deux chirurgiens-dentistes recrutés par la communauté exerce à temps plein au sein du centre intercommunal de santé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Didier CAMINADE



Copies : Chrono – archives

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com